

## L'EFFAROUCHEMENT ET LE PIEGEAGE

### **Remarque préalable :**

Par effarouchement de pigeons par la fauconnerie, il y a lieu d'entendre la présence dissuasive d'un rapace entraîné et de son dresseur sur un site précis pour enrayer la prolifération de pigeons de ville au moyen de son prédateur naturel.

L'objectif est de capturer ou d'effaroucher les pigeons. Une capture complémentaire par cage, gérée par les fauconniers, est prévue.

Cinq facteurs sont pris en compte : les rapaces, les fauconniers, les proies, le site et la période.

### **Les rapaces :**



Légalement détenus, issus d'élevages en captivité et correctement transportés ; les rapaces envisagés sont de deux types : falconidae et accipitridae.

Les falconidae (faucons) seront lancés d'endroits dégagés (toitures, squares...) et simuleront des attaques sur un leurre manipulé par le fauconnier. Leur vol de chasse artificiel est dissuasif et source d'inconfort pour les pigeons.

Les accipitridae (buses de Harris, autours et éperviers et autres) partiront du poing du fauconnier pour attaquer les pigeons directement. L'effet de stress est indiscutable et le résultat immédiat.

Les rapaces choisis seront sélectionnés pour leur docilité vis-à-vis des animaux domestiques (chiens et chats) et ne représenteront aucun danger pour la population.

### **Les fauconniers :**

Personnel qualifié et spécialisé dans la manipulation de rapaces, il est constamment maître et responsable de ses oiseaux.

Une tenue adaptée aux oiseaux de chasse sera choisie par eux.

Les fauconniers pourront demander la présence d'une aide policière ou communale pour justifier leur présence et éloigner les badauds si besoin en est.

### **Les proies :**

Essentiellement constituées de pigeons domestiques harets, bagués ou non.

Les pigeons capturés seront enlevés par les fauconniers dans des cages adaptées.

Les pigeons capturés bagués seront signalés aux sociétés colombophiles qui auront le loisir de les récupérer.

Les pigeons pourront être appâtés à des endroits définis communément pour faciliter leurs captures. En aucun cas des poisons seront utilisés.

### **Le site :**

Communément défini entre le client et les fauconniers, le site fera l'objet d'un accord et d'un périmètre d'efficacité limité.

Il sera permis aux fauconniers de s'y rendre à leur convenance pour augmenter l'efficacité de leur mission.

### **La période :**

Les six premiers mois de présences sur site seront obligatoirement intensifs pour permettre l'adaptation des rapaces et dissuader les pigeons installés depuis des générations. Nous appellerons cette phase 'curative'. 13 passages prévus par mois seront alors nécessaires.

### **Dans un deuxième temps :**

Nous passerons à la phase dite 'préventive'. Nous vous recommanderons alors 7 passages par mois:

Les heures de passages doivent être aléatoires et dépendront de différents facteurs (météo, habitudes des pigeons..). Les heures de passage et la durée des prestations seront définies par les fauconniers

Un planning sera communiqué aux autorités compétentes et un résultat mensuel présenté.